



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 Février 2025**

**Nombre de Membres en exercice : 27**

**Nombre de Membres présents : 23**

**Nombre de suffrages exprimés : 27**

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

**L'an deux mille vingt-cinq**

**Et le douze Février**

**A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.**

**Date de la convocation :**

06/02/2025

Présents

J. HAAS-FALANGA - C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL  
M. AUGIER - F. BLARQUEZ - H. JAUBERT - V. LEVEQUE  
S. REBUFFAT - R. BENEJEAN - M. DUMAS - S. LEBELLE  
J. CHUECOS - M. SOLER - F. CHEILAN - A. RATTIER - J.L. CLOEZ  
A. JOUBERT - A. VASAI - C. UHL - P. CASTEAU - P. PORTE

**Objet de la délibération**

**17-2025**

Demande d'aide financière au conseil départementale des Bouches-du-Rhône au titre d'un contrat départemental pour la transition écologique Période 2025-2026

Excusé(s) ayant donné pouvoir

M. NOEL-GAMET à F. BLARQUEZ  
S. AELVOET à S. REBUFFAT  
N. LIGNY à S. LUCZAK  
J. DELCOURT à G. MOURGUES

Absent(s)

Richard BENEJEAN a été nommé secrétaire de séance

Rapporteur : Gilles MOURGUES

Monsieur le Maire indique qu'il est possible pour la Commune de Cabannes de solliciter le Conseil Départemental, afin de financer les projets d'investissement de la Commune.

Le montant total de ce programme d'investissement est estimé à 3 085 000.00 €HT, selon un échéancier allant de l'année 2025 à l'année 2026, conformément au tableau joint en annexe.

Chaque tranche, sera soumise annuellement au vote du conseil municipal et pourra faire l'objet à cette occasion de modifications quant au phasage des projets ou à leur montant.

Le montant total du Contrat ne pourra toutefois pas être réévalué à la hausse.

Pour l'année 2025, le montant total de la tranche annuelle est estimé à 1 990 000.00 € HT, réparti de la façon suivante :

- Requalification environnementale et redynamisation de la place de la Mairie pour 1 600 000.00 € HT
- Travaux de réhabilitation et de confortement du bâtiment PARISOT pour 390 000.00 € HT

Pour cette 1<sup>ère</sup> tranche du Contrat, le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

	CD 13	Autre financements	Autofinancement communal	TOTAL HT Opérations 2025
Requalification environnementale et redynamisation de la place de la Mairie	800 000.00	480 000.00	320 000.00	1 600 000.00
Travaux de réhabilitation et de confortement du bâtiment PARISOT	195 000.00	0.00	195 000.00	390 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>995 000.00</b>	<b>480 000.00</b>	<b>515 000.00</b>	<b>1 990 000.00</b>

Au bénéfice de ces précisions Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'approuver la programmation pluriannuelle des projets d'investissements 2025-2026 conformément au tableau ci-joint, d'un montant total de 3 085 000.00 € HT,
- De solliciter la participation financière du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 50 %, soit un montant global de 1 542 500.00 €HT pour les années 2025-2026,
- D'approuver le plan de financement de la tranche 2025 tel que figurant dans le rapport ci-dessus, soit un montant total de subvention départementale sollicité à hauteur de 995 000.00 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à ce contrat pluriannuel.

## DÉLIBÉRATION

**Le Conseil municipal,**

**Entendu** l'exposé du rapporteur,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le règlement des aides financières du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône,  
**Vu** le projet de CDTE joint en annexe

**Et après en avoir délibéré**

## DÉCIDE

**Article 1 : D'APPROUVER** la programmation pluriannuelle des projets d'investissements 2025-2026 conformément au tableau ci-joint, d'un montant total de 3 085 000.00 € HT,

**Article 2 : DE SOLLICITER** la participation financière du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 50 %, soit un montant global de 1 542 500.00 € pour les années de réalisation 2025 à 2026,

**Article 3 : D'APPROUVER** le plan de financement de la tranche 2025 tel que figurant dans le rapport ci-dessus, soit un montant total de subvention départementale sollicité à hauteur de 995 000.00 €,

**Article 4 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents relatifs à ce contrat pluriannuel.

### VOTE

Pour : G. MOURGUES - J. HAAS-FALANGA - C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL  
M. AUGIER - F. BLARQUEZ - M. NOEL-GAMET - H. JAUBERT - P. PORTE - V. LEVEQUE  
S. REBUFFAT - S. AELVOET - R. BENEJEAN - M. DUMAS - S. LEBELLE - J. CHUECOS  
M. SOLER - F. CHEILAN - A. RATTIER - J. L. CLOEZ - A. JOUBERT - N. LIGNY - A. VASAI  
C. UHL - P. CASTEAU - J. DELCOURT

Contre : 0

Abstention : 0

**Le Maire,**  
Gilles MOURGUES

  


**Le Secrétaire de Séance**  
Richard BENEJEAN



Envoyé en préfecture le 18/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le

ID : 013-211300181-20250212-D172025-DE